

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ANALYSES DE LÉGIONELLES PAR CULTURE

PRÉLÈVEMENT

- Eaux chaudes sanitaires : le volume nécessaire d'eau pour l'analyse est de 500 ml, prélevés dans un flacon stérile contenant 20 mg/L de thiosulfate.
- Eaux de tour aéro-réfrigérantes : le volume nécessaire pour l'analyse est de 1 litre, prélevé dans un flacon stérile contenant 120 mg/L de thiosulfate.

TRANSPORT

- A température ambiante, en enceinte isotherme et non plus en réfrigéré.

DÉLAI DE MISE EN ANALYSE

- L'échantillon est mis en analyse au plus tard le lendemain du prélèvement (J+1).

EXPRESSION DES RÉSULTATS

- Le seuil de quantification est :
 - 10 UFC/L pour les eaux chaudes sanitaires
 - 100 UFC/L pour les eaux de tours aéro-réfrigérantes.

VALEURS CIBLES

- Le critère en *Legionella pneumophila* est : 1 000 UFC/L.
- Pour les établissements de soins avec des services accueillant des patients à risque, le seuil est de 250 à 10 UFC/L.

DÉLAI DE RENDU DES RÉSULTATS DÉFINITIFS

- De 8 à 11 jours.